

Communauté d'agglomération Rochefort Océan

DOSSIER DE SUBVENTION 2017

Prestataires touristiques & Démarches qualité

Nom de la structure

.....

Cadre réservé à l'instruction

Date de réception du dossier :

Date d'instruction en commission tourisme :

Date du Bureau communautaire :

Notification :

Païement :

Contact technique : Samantha BERTRAND
Coordinatrice Tourisme durable et Accessibilité
s.bertrand@agglo-rochefortocean.fr

☎ 05 46 82 18 79



CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION

Dans le cadre du Plan Qualité Tourisme, la Communauté d'agglomération Rochefort Océan accompagne techniquement les prestataires touristiques volontaires vers des démarches qualité. Ces démarches qualité correspondent aux objectifs de l'Opération Grand Site en terme de développement durable, de mobilité douce et d'accessibilité pour tous. Les démarches suivantes sont accompagnées techniquement :

- « Clef Verte » et « Eco-label européen »
- « NF Environnement » Site de visite
- « Qualité Tourisme » pour les Sites de visite
- « Tourisme et Handicap »
- « Accueil Vélo »

Afin que les prestataires poursuivent leurs efforts correspondant aux objectifs de la démarche Grand Site, il est proposé de les accompagner financièrement sur ce volet.

Les démarches soutenues doivent répondre aux critères suivants :

- L'accompagnement financier est limité à un dossier par an, par structure et pour un label.
- La prestation doit se trouver sur le territoire de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan.
- Pour les hébergements, le prestataire doit proposer une prestation classée ou correspondant au référentiel pour les chambres d'hôtes.
- Le prestataire doit être partenaire de l'Office de Tourisme Rochefort Océan.
- Le prestataire ne bénéficie pas d'autres aides financières (Région, Département...)
- Les démarches accompagnées sont : Clef Verte et Ecolabel européen, NF Environnement pour les sites de visite, Qualité Tourisme pour les sites de visite, Tourisme et handicap et Accueil vélo.

Définition de l'aide :

- L'aide est plafonnée à 800 € par structure et par an.
- Elle peut être versée, dans la limite de 50 % des frais de labellisation / certification liées aux démarches décrites ci-dessus : frais de visite, d'audit, d'adhésion au label et/ou certification.
- Sont exclus les frais liés à un accompagnement en amont de la labellisation ou certification par un bureau d'étude ou un consultant.

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION

- La structure demandeuse doit déposer son dossier de demande de subvention auprès de la Communauté d'agglomération. Le prestataire établissant la demande doit remplir le dossier de demande de subvention, accompagné d'une lettre de demande adressée au Président de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan, un devis en lien avec la labellisation et/ou certification.
- Le prestataire s'engage à communiquer sur l'aide de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan : site internet, dépliant...
- Chaque demande de subvention sera examinée par la Commission « Tourisme et Développement touristique », avant validation par le Bureau Communautaire de la CARO.
- Un courrier sera ensuite adressé à la structure demandeuse pour l'informer de la décision.
- La collectivité se libérera des sommes dues au vu de la facture liée à l'adhésion au label ou certification.

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

Nom de la structure :
Statut de la structure :
Adresse du siège social :
.....
Adresse de la structure, si différente du siège :
.....
Numéro SIRET :
Nombre de salariés en équivalent temps plein :
Téléphone :
Courriel :

Personne en charge du dossier

Prénom et Nom :
Fonction :
Téléphone :
Courriel :

Pour les hôtels, campings, meublés, résidence de tourisme

L'hébergement est classé Oui Non

Nombre d'étoiles :

Fournir la copie du classement

Pour les chambres d'hôtes

L'hébergement est labellisé Oui Non

Label : Accueil Paysan Clévacances Fleur de Soleil Gîte de France

Fournir l'attestation de la labellisation pour l'année 2017

Pour les autres hébergements

L'hébergement est classé Oui Non

Nombre d'étoiles :

Fournir la copie du classement en cours

Pour l'ensemble des prestataires

Le prestataire est partenaire de l'Office de Tourisme Oui Non

Fournir un justificatif pour l'année 2017



DEMANDE DE SUBVENTION

Pour information, label(s) / marque(s) / certification(s) obtenues par le prestataire :

- Clef Verte
- Eco-label européen
- NF Environnement - Site de visite
- Tourisme et Handicap
- Autre

La subvention concerne le label / la certification suivante :

- Clef Verte
- Eco-label européen
- NF Environnement - Site de visite
- Tourisme et Handicap

Il s'agit : d'une première labellisation / certification
 d'un renouvellement

Coût de la labellisation ou certification (suivant le devis ou la facture transmis) € TTC
Montant en € HT€ HT
Montant de la subvention demandée (50 % du coût HT, plafonnée à 800€)€ HT

PIÈCES À FOURNIR

Le dossier sera retourné à :

Communauté d'agglomération Rochefort Océan
Service Développement - Projets
3 avenue Maurice Chupin – BP 50 224
17304 Rochefort Cedex

**Les dossiers devront être envoyés avant le 16 octobre 2017.
Tout dossier incomplet ou envoyé en dehors de ce délai
ne pourra être examiné et sera rejeté.**

Lors du dépôt du dossier de demande de subvention

- Une lettre de demande de subvention à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan
- Copie du devis et/ou de la facture de la labellisation / certification
- Copie du compte de résultat et du bilan financier du dernier exercice clos
- Copie du justificatif de partenariat l'Office de Tourisme pour l'année 2017
- Relevé d'identité bancaire

pour les hébergements

- Copie de l'attestation du classement pour les hôtels, campings, meublés et résidence de tourisme
- Copie de l'attestation décrivant le niveau qualité pour les hébergements collectifs
- Copie de l'attestation de la labellisation pour les Chambres d'hôtes (Accueil Paysan, Clévacances, Fleur de Soleil ou Gîtes de France)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), représentant légal de
..... (nom de la structure), engage celle-ci à
satisfaire aux contrôles réglementaires découlant de l'attribution éventuelle d'une subvention
(justifications de l'emploi des fonds accordés, compte financier en fin d'exercice, présentation de
tous les livres et pièces comptables sur demande des délégués de la collectivité). Je m'engage à
communiquer sur l'aide de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan. Je déclare que la
structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des
cotisations et paiements y afférent.

Fait le2017, à

Signature :